

BUSARD CENDRÉ

Circus pygargus



ÉCOLOGIE

DESCRIPTION :

Longueur : 39 à 50 cm; Envergure : 97 à 115 cm
Couleur : mâle avec le plumage gris cendré et barre alaire noire sur le dessus des ailes.
Femelle brune sur le dessus, chamois dessous, à croupion blanc.

REPRODUCTION :

Une ponte de 3-6 œufs par an déposée au sol vers la deuxième quinzaine d'avril. Incubation de 30 jours et départ du nid après 32 à 38 jours. L'élevage des jeunes dure 25-30 jours. Les oiseaux sont semi-coloniaux et les nicheurs isolés sont rares.

BIOLOGIE :

Espèce migratrice, présente en France d'avril à septembre.

RÉGIME ALIMENTAIRE :

Régime alimentaire varié mais essentiellement composé de rongeurs (campagnols), d'insectes (sauterelles, criquets et coléoptères) et parfois de petits oiseaux, batraciens et reptiles.

HABITAT

L'espèce est spécialiste des prairies et savanes, où elle chasse ses proies en vol. Faute de pouvoir trouver ces habitats originels aujourd'hui en de nombreuses régions, elle niche fréquemment dans les cultures céréalières (blé essentiellement). Les nichées sont régulièrement détruites lors des moissons.

Pour nicher, l'espèce a besoin de couverts herbacés relativement hauts (entre 40 et 80 cm), relativement denses et assez vastes pour que les prédateurs terrestres ne repèrent pas les couvées.

Dans le Centre-Ouest, les bastions de l'espèce que constituaient les marais arrière littoraux ont été désertés au profit des cultures sur les plateaux.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Le Busard cendré se reproduit dans les prairies arrière-littorales d'Afrique du Nord, en Europe, en Russie et jusqu'en Asie centrale. Il hiverne dans les steppes et savanes subsahariennes jusqu'en Afrique australe.

En France, les principaux noyaux de peuplement se situent en Poitou-Charentes, en Champagne-Ardenne et en Lorraine, puis une zone qui s'étend du Massif central au Roussillon.

STATUTS EUROPEEN ET NATIONAL

La population européenne était de 9 800 à 15 000 couples en 2004. L'espèce est en fort déclin dans l'Union Européenne.

Les effectifs nicheurs français représentent 13 à 36 % de la population européenne. L'effectif était estimé à 3 900-5 100 couples en 2004. L'espèce est considérée comme Vulnérable (UICN, 2008).

Entre 570 et 740 couples se reproduisent en Poitou-Charentes dont 100 à 200 en Charente-Maritime.

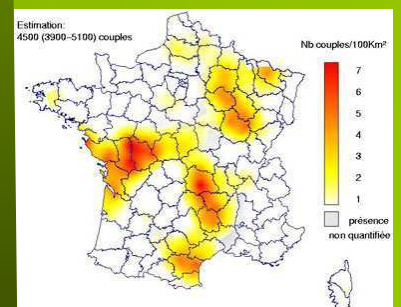
Directive Oiseaux

Code : A084
Annexe I

Bonn : annexe II
Berne : annexe II
Washington: annexe II
Espèce protégée
UICN : vulnérable



La plupart des nichées de Busard cendré se reproduisant en culture se font détruire lors des moissons



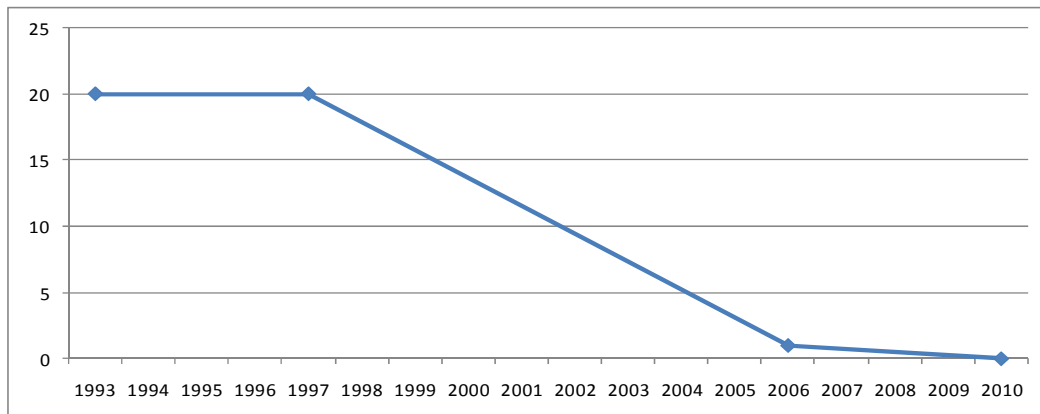
Carte de répartition du Busard cendré.



ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SITE NATURA 2000 MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLÉRON

ETAT DES POPULATIONS

Les données historiques collectées sur le site concernent uniquement la rive droite. En 1993 et 1998, la population de Busard cendré nicheuses était évaluée à 20 couples. Les comptages suivants font apparaître un déclin drastique avec seulement un couple en 2006 et 0 en 2010.



STATUT DE CONSERVATION

Très défavorable. Disparition de la population nicheuse.

FACTEURS AGISSANT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION :

FACTEURS FAVORABLES

- Préserver des blocs de prairies, non fauchés ou pâturés, pour favoriser le cantonnement des oiseaux de retour migratoire, leur nidification et permettre la constitution de dortoirs ;
- Disposer d'habitats favorables en plusieurs secteurs du marais pour favoriser l'installation d'une population et non de nicheurs isolés.

FACTEURS DÉFAVORABLES

- Disparition des habitats de reproduction (prairies hautes) par une trop forte pression de fauche et de pâturage ;
- Destruction des nichées par le bétail ou les prédateurs terrestres (dont les chiens errants) ;
- Fluctuations des populations de rongeurs (campagnols notamment) qui influent sur la population des rapaces ;
- Embroussaillage des prairies en déprise.

OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

- Maintenir des îlots de couverts herbacés hauts et assez denses jusque fin juillet à minima, répartis de façon homogène sur le site (mise en place d'exclos par ex) ;
- En cas de découverte de nids dans une parcelle, protéger la couvée par pose de clôtures si fauche et pâturage prévus ;
- Conserver des zones herbeuses en hiver permettant le cantonnement des oiseaux à leur retour migratoire.

MESURE DE PROTECTION ACTUELLE

Néant.

BIBLIOGRAPHIE :

Cahiers d'habitats Natura 2000.

UICN, 2008 - Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France métropolitaine.

LPO, 2001-2010—Circus'laire. Feuille de liaison des acteurs de la conservation des busards en France.

LPO Mission rapaces.

Thiollay J.-M., Bretagnolle V., 2004 - *Rapaces nicheurs de France*. Delachaux et Niestlé, Paris.

Site internet dédié : <http://busards.lpo.fr>



Les secteurs herbacés denses des marais sont des sites favorables pour la conservation de l'espèce tant qu'ils ne sont pas fauchés ou pâturés.



Mâle de Busard cendré venant de capturé un campagnol dans des chaumes.

Crédits photographiques :

Xavier REBEYRAT, Philippe JOURDE, Sébastien BRUNET, Christian PACTEAU (LPO)

Rédaction et mise en page :

Philippe JOURDE, Xavier REBEYRAT
©SEPN LPO